

MASTER EN DROIT DE L'ENTREPRISE (MONS)– PAD4
Programme adapté pour les titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé à l'étranger

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un deuxième cycle universitaire en droit réussi à l'étranger ("étudiants PAD4")¹.

Inscription :

Les étudiants PAD4 bénéficient d'un programme de master en droit adapté. Ce programme adapté est attribué aux étudiants après examen au cas par cas des dossiers d'admission et finalisation complète de la procédure d'inscription. Afin de pouvoir introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de l'entreprise. **L'étudiant obtient le titre de Master en droit à l'issue de deux années académiques.**

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>.

Les candidats non assimilés aux étudiants européens et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir au minimum une moyenne de 14/20 pour chaque année d'étude du ou des diplôme(s) menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'au moins un diplôme en langue française.

Programme du master en droit - PAD4 :

Les étudiants PAD4 bénéficient d'un programme de master en droit adapté. Ces étudiants doivent réussir 120 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit. **Ce programme s'effectue en deux années académiques (bloc 1 et bloc 2).**

PREMIÈRE ANNÉE (BLOC 1), 60 CRÉDITS :

Programme complémentaire (30 crédits) :

DROI-C-2170	Droit constitutionnel : Institutions et contentieux* – Mme Anne-Emmanuelle BOURGAUX	10 crédits
DROI-C-2176	Procédure pénale – Mme Mona GIACOMETTI	5 crédits
DROI-C-3172	Droit de l'Union européenne* – M. Antoine VANDENBULKE	10 crédits
DROI-C-3177	Droit du procès civil* - Mme Séverine MENETREY	5 crédits

Tronc commun de Master (20 crédits) :

DROI-C-4039	Droit des sociétés et des associations* – A désigner	10 crédits
DROI-C-4037	Droit de la sécurité sociale – A désigner	5 crédits
DROI-C-4043	Méthodologie* – Mme Séverine MENETREY	5 crédits

Cours à option (10 crédits) :

2 cours à option à choisir parmi le module « Droit de l'entreprise »	10 crédits
--	------------

La liste des cours à option est disponible dans le programme en ligne du master en droit.

¹ Veuillez noter que, sous réserve de l'examen de leur dossier, les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé dans l'Espace économique européen (ou en Suisse) incluant un travail de fin d'études ou un stage de minimum 15 crédits équivalent à celui figurant au programme du master en droit de notre faculté, bénéficient du statut PAD1 et se voient attribuer un autre programme.

DEUXIÈME ANNÉE (BLOC 2), 60 CRÉDITS :

Tronc commun (25 crédits) :

DROI-C-4040	Droit fiscal* - A désigner	10 crédits
DROI-C-4041	Droit international privé* - A désigner	5 crédits
DROI-C-4042	Droit de l'environnement – A désigner	5 crédits
DROI-C-5022	Approche critique du droit économique – A désigner	5 crédits

Cours à option (20 crédits) :

2 cours à option à choisir parmi le module « Droit européen »	10 crédits
2 cours à option à choisir parmi le module « Enjeux contemporains »	10 crédits

La liste des cours à option est disponible dans le programme en ligne du master en droit.

Travail de fin d'études (15 crédits) :

TFE mémoire ou TFE stages	15 crédits
---------------------------	------------

TOTAL DU PROGRAMME : 120 crédits

Travaux pratiques :

Les cours marqués d'un * sont accompagnés de travaux pratiques.

L'assistance aux travaux pratiques attachés au cours de méthodologie est **obligatoire**.

Par défaut, les étudiants PAD4 sont **dispensés de tous les autres travaux pratiques**. Ils peuvent néanmoins s'y inscrire sur base volontaire auprès du secrétariat. Attention, l'inscription volontaire aux TP est définitive et irrévocable.

Programme annuel de l'étudiant (PAE) :

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Inscriptions et notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Hyperplanning, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Inscriptions et notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.